

R. Londres 30 Jan.
64.

N. 353.

A Paris ce 24 Juin 1664

Monsieur.

J'ay vu par la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de mecrire du 19^e du courant comme vous avez recu celle ou je vous rendois compte de mon voyage de Fontenebleau; Je ne Sc'aurois, excuser mon imprudence d'y auoir oublié la date — Et vous aurez en la boné de ly Suppleer pour les — circonstances du temps qui y estoit marquées, elle estoit Monsieur du 18^eme du courant. Je ne manquerai point à me donner l'honneur de faire Scouvrir fort fidèlement à J. C. Madame ce qui — se passera de nouveau d'ordenant; Quant à — present je n'ay rien à adjouter à ce que j'en ai — escrit. Je Spere que dans la sepmaine prochaine — j'aurai occasion de reprendre mes insistences car on ma escrit de la Provence que en^r de Bezons —

359

en estoit parti pour le rendre a la cour, on me mesme
marqué quil deuoit passer a Baix qui est un village
en Vaucluse aller pres du chemin de paris dont les
de Beauregard est seigneur, Y enai peu scauoir —
preciclement quel en est le motif si ce nest que ledz
de Beauregard qui est assez de ses amis comme il vous —
est cogneuien a prie; Nez quil serre arrue ieme
rendrai au pres delui et lui fajrai cognostre quil —
a este surpris lors quil a donne son aduis et que —
quarante quatre chef d'informations ou il y entre de —
presque de toute sorte de crimes ne scauroint estre —
eluder par une reprimande; j'adiouterai mesme que
cette sorte de reparaison est plus injurieuse et donne —
plus legitime sujet de plainte que tous ces crimes effectif.
enfin ielui dirai les choses dela facon quil faut les —
dire; Sur tout Monsieur ielui representera le —
fait de la monoye et puis quil n'en a pas dit son —
sentiment je le prieira de le vouloir dire a Mons^r
Colbert selon la Justice et sa conscience. Enonsieur
Cassagnes pere de env^r l'abbé m'a promis de my aider
et comme il a beaucoup d'accès aupres delui et que
d'ailleurs j'ai l'honneur den estre assez cogneu i'eroit

esperer qu'on se pourroit promettre quelque bon succé -
de son entremise touchant lad monoye si je n'avois
cognu que la fermeté de en^r. Colbert est une pure
opiniastreté dont il ne demord pas aisement. Je
n'avois pas attendu que vous traitassiez autrement que
vous auer fait son procédé et je vous auoie qu'il me
surprit beaucoup d'autant mieux qu'il mestoit cognu
que le R^{oy} auoit souvent mesme tout fraîchement
protesté qu'il ne vouloit point faire aucun acte de
jurisdiction dans l^e principe ouïe; cest ce que je
faisrai surtout comprendre aussi^s de Beyons quine
pourra lignorer puis que les ordres lui en ont esté
adressés. N'avois cognu la difference qu'il y a des
fleurons aux fleurs de lis mais cette difference
nempesche pas à me semble que les empreintes des pieux
de S^r: d'orange et de France ne soient fort semblables
et un peu plus quelles ne deuroint l'estre et cest ce qui
me porta à dire à en^r de Lione, quon devoit delaisser
au parlement d'orange a inger^{re} de cette fraude; car
si la chose auoit esté réglée de la façon nous aurions
obtenu au fonds ce que nous désirions le plus qui
estoit de reparer l'enlèvement faite sur les droits de

Souveraineté de S. et A. par l'arrest du conseil du Roy -
Car celle est de la dernière importance et pour le passé -
et pour l'avenir; D'ailleurs je voyois qu'il n'estoit pas -
en notre pouvoir d'obtenir jamais le dédommagement
soit de enor. le Prince ou des fermiers et enoncés -
d'elacion sen estoit assez ouvertement expliquée a moy -
lors qu'il m'auroit dit que en. de gau auoit eu les 600000
en facon que je creus qu'il n'insister pas a ce -
de dommagement celle pourroit faciliter le principal
et en effet enoncés de l'one donna les mains a cet
expédition et creut que la chose estoit faisable; mais -
enoncés colbert me traîta brusquement lors que je lui
parlai de quelque ressemblance entre les dépices de S. V.
et me dit par deux fois que leur coin estoit la même
chose sans vouloir en ouir la difference. Vous -
mais fait l'honneur de me dire auant notre départ
comme dans le conseil de S. et A. vous aviez opiné -
autrefois de changer le coin de lad monoye -
et c'estoit sans doute très sagement comme on -
peut surtout le juger par ce qui en est arrivé; Car -
yl ne suffit pas ce me semble que les essayeurs -

ou autres personnes lettres cognoissent la difference
des fleurons et des lis. Et il faut que ce soit le peuple
et ceux parmi lesquels principalement la monoye a
cours; cette raison doit estre reçue d'autant mieux
que les armes de Mons^z le Prince d'Orange ni celles
de la principauté n'ont jamais été des fleurons -
et qu'on peut soupçonner avec apparence qu'on ne les a -
empreints à la monoye d'Orange que pour les faire
ressembler à celle de France soit dans le Royaume
soit dans le pays étrangers; aussi avoïd je dit sur -
ces considérations qu'on faisoit de la part de S. A.
ce qui seroit juste et raisonnable, mais il seroit -
fort à souhaiter qu'on nous montre enfin le chemin
de la Justice et de la raison et que sans hamper -
à debat de chaque entreprize en particulier on -
rendit à César ce qui est à César; Je me prépare
fort à le dire de cette façon soit à env. l'intendant
soit à Mons^z de Lione que je recevrai toutes les foiz -
que je pourrai sans l'importuner, Je ne scais si Je -
serai souvenu de l'arrêt de Beauregard comme il -
vous avoit écrit et comme je l'en priai i'en solliciterai
l'expédition ains que S. A. puisse retrouver les 20000 t-

On ma dit que en^r. de gau auoit eu quelque charge
de commandement dans l'armee nauale ce qu'il engagera
a un phy long voyage et tandis qu'il sera absent
il pourroit bien estre que en^r. Colbert neoudra rien
conclurre surtout sur le fonds; Mais comme de
Roy a Roy on ecoule mieux les raisons i'espere aussi
qu'auant nostre devoart vous cueillirez les fruits de vos
soins et de nos peines et qu'auce vostre personne vous
aporterez de quoi faire cesser toutes nos plaintes. —
Se suis avec toute sorte de passion respetueuse.

Montieu.

Vostre tres humble et tr^ey
obedissant serviteur
Guiran.

